



Communiqué de presse

47/22

Montreuil, le 25 mai 2022.

Travail en 12 heures : la CGT réaffirme son opposition

La Commission exécutive de l'UFSP réunie le 18 mai 2022 réaffirme son attachement à la position rappelée par le dernier congrès fédéral, à savoir, l'opposition de la CGT au travail en 12 heures : on ne doit pas perdre sa vie à la gagner.

Les travaux de l'INRS, des médecins, des universitaires travaillant sur la santé au travail montrent unanimement les impacts à long terme sur la santé des salariés du travail en 12 heures : comment peut-on envisager de travailler toujours plus tard au-delà de 62 ans, quand on impose des horaires qui dégradent prématurément la santé physique et psychique des salariés ?

Les organisations syndicales ne peuvent pas cautionner la mise en place d'une organisation du travail néfaste aux salariés. Dans ces conditions, comment articuler vie professionnelle / vie privée, combien même ceux-ci y seraient favorables – (le plus souvent pour pouvoir cumuler un autre travail).

Quelle responsabilité des syndicats qui signent les 12 heures, le jour où la santé se dégrade, le jour de l'inaptitude ou le jour de la faute professionnelle ?

Les directions cherchent à nous embarquer et à nous compromettre.

Nous devons absolument le refuser.

Le travail en 12 heures permet aux employeurs de réaliser des économies sur la masse salariale, de limiter les heures supplémentaires par l'annualisation du temps de travail... L'unique réponse aux difficultés de recrutement des professions de santé, c'est de garantir des rémunérations décentes, une revalorisation salariale de l'ensemble des métiers de la branche sociale et médico-sociale.

Face au chantage des patrons qui brandissent les risques de fermeture par manque d'effectifs, nous rappelons fermement notre opposition aux 12 heures, quelles que soient les motivations mises en avant.

L'UFSP s'opposera par tous les moyens à sa disposition à toute signature d'accord d'entreprise allant dans ce sens.